



13 octobre 2023

Les VERT-E-S romand-e-s demandent une base légale fédérale pour les congés parentaux

Les sections cantonales des VERT-E-S du Jura, Neuchâtel, Fribourg et Genève déposent ensemble une intervention dans leur parlement respectif qui invite les chambres fédérales à permettre la création d'un congé parental. Suite aux votes avec des résultats contrastés dans les cantons de Genève et de Berne en 2023, il est grand temps qu'une base légale fédérale soit élaborée afin que la Suisse rattrape son énorme retard en comparaison avec les autres pays européens! Les avantages d'un congé parental sont indéniables et la Commission fédérale pour les questions familiales (COFF) préconise un congé parental de 38 semaines, depuis 2010 déjà.

Les sections Vertes romandes des cantons du Jura, de Neuchâtel, de Fribourg et de Genève agissent de concert en déposant une intervention dans leur parlement respectif qui invite les chambres fédérales à produire la base légale permettant la création d'un congé parental fédéral unique ou des modèles de congés parentaux cantonaux. Les textes sont ou seront déposés respectivement par la députée Verte jurassienne Pauline Godat, la députée Verte neuchâteloise Clarence Chollet, les député-e-s Vert-e-s fribourgeois-e-s Liliane Galley et Alexandre Berset et la députée Verte genevoise Marjorie de Chastonay.

Le 18 juin dernier, les cantons de Berne et de Genève votaient sur des propositions cantonales de congé parental. Les deux projets étaient très différents : Genève votait sur un congé parental de 24 semaines minimum (jusqu'à 14 semaines de congé maternité + 2 semaines supplémentaires cantonales + 2 semaines congé paternité) alors que Berne se prononçait sur un congé parental de 24 semaines en plus des congés paternité et maternité actuels. Le projet genevois a été soutenu par une majorité de la population alors que le projet bernois a été refusé par 66% des votant-e-s. A Genève néanmoins, un certain nombre d'incertitudes juridiques demeurent concernant la mise en œuvre de ce congé parental. Pour lever tous les doutes, il est nécessaire d'élaborer un cadre légal fédéral permettant la mise en place d'un congé parental fédéral ou de permettre aux Cantons qui le souhaitent de mettre en place un modèle cantonal.

Par rapport aux autres pays européens, la Suisse accuse un retard énorme en matière de congé parental. Ce retard est d'autant plus inacceptable qu'au niveau fédéral, la Commission fédérale pour les questions familiales (COFF) préconise, depuis 2010 déjà, un congé parental de 38 semaines. Alors que les avantages d'un congé parental sont désormais connus et attestés en matière de soutien à la parentalité, du bien-être de l'enfant ainsi que d'égalité femmes-hommes, les sections cantonales Vertes romandes demandent que les chambres fédérales agissent enfin avec une solution nationale.

Signataires :

- Les VERT-E-S Fribourg, Liliane Galley, 076 587 43 32 et Alexandre Berset, 079 684 46 51
- Les Vert-e-s jurassien-ne-s, Pauline Godat, 079 360 00 13
- Les Vert-e-s neuchâtelois-es, Clarence Chollet, 078 602 94 92
- Les Vert-e-s genevois-es, Marjorie de Chastonay, députée, 077 415 33 50